

CONDAMNATION DE VICTOIRE INGABIRE, L'OPPOSITION RWANDAISE DÉNONCE UNE PARODIE DE JUSTICE



Mercredi 30 octobre 2012 à Kigali, la justice rwandaise a condamné l'opposante Victoire Ingabire à huit ans de prisons pour « conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre » et « négation du génocide de 1994. »

À peine quelques heures plus tard, les dirigeants du parti de l'opposante, tenaient une conférence de presse au centre international de presse de Bruxelles pour dénoncer une parodie de Justice. Il s'agissait de madame Madeleine Bicomumpaka, et messieurs Emmanuel Mwisenza, Joseph Bukeye, Michel Niyibizi.

Pour ces membres du parti FDU Inkingi, le verdict de ce procès déjà reporté à trois reprises, est un verdict politique, aucun rwandais n'y accorde du crédit.

À la question de savoir si l'on pouvait s'attendre à une grâce présidentielle de la part de monsieur Paul Kagame, les orateurs ont déclaré qu'en deux mandats présidentiels, monsieur Kagame n'a jamais accordé de grâce, à moins que l'incriminé lui-même reconnaisse son tort dans ce dont il est injustement incriminé.

Et pour la suite?

Les membres du parti de madame Victoire Ingabire ont déclaré qu'ils continueraient leur lutte politique et non armée. Pour eux, le vœu caché du pouvoir de monsieur Kagame est de pousser l'opposition à une lutte armée, mode de lutte dans lequel monsieur Kagame se sent à l'aise. Car, dans le combat politique classique, monsieur Kagame est très faible.

Il n'est pas exclu qu'au Rwanda il y ait aussi un soulèvement populaire à l'instar du printemps arabe car, dans leur majorité, les rwandais en ont assez de ce régime qui est à la base de plusieurs crimes tant au Rwanda qu'au Congo voisin, avec entre autre le soutien à la pseudo-rebellion du M23.

Pour le FDU-Inkingi, le péché de Victoire Ingabire est d'avoir osé défier Paul Kagame en cherchant à l'affronter à la dernière élection présidentielle rwandaise.

Le verdict du procès contre l'opposante rwandaise ressemble donc à s'y méprendre à ce proverbe:

« Quand on veut noyer son chien, on l'accuse de rage »

Cheik FITA

Bruxelles, le 31 octobre 2012